

**COMMUNE DE LADINHAC**  
**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2020**

Le conseil municipal de LADINHAC s'est réuni le Jeudi 29 Octobre 2020 à 20h30 à la salle des fêtes de LADINHAC, dans le respect des gestes barrières, sur la convocation de Monsieur Clément ROUET, Maire, en date du 22 Octobre 2020.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Clément ROUET, Guillaume BOUROUMEAU, Monique CANTAREL, Hervé DELPUECH, Sylvie DELTRUC, Christelle GARRIGOUX, Bruno GARROUSTE, Yannick LAFON, Roland MAFFRE, André MAYADE et Marie-Ange SOUQUIERES.

**Secrétaire de séance :** Marie-Ange SOUQUIERES

Avant de débiter la séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence en hommage à Samuel Paty (professeur d'histoire-géographie assassiné le vendredi 16 octobre 2020), aux victimes de l'attentat de Nice, ainsi qu'à toutes les victimes du terrorisme.

Monsieur le Maire précise que Sylvie DUMAZEL, en qualité de stagiaire du CDG 15, assiste pour formation au présent conseil. Pour mémoire, Sylvie DUMAZEL effectue actuellement un stage de secrétariat de mairie sous la houlette de Marie-Laure GAUZINS, jusqu'au 6 novembre 2020.

**I : Adoption du compte- rendu de la séance du 28 Septembre 2020**

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

**II : Finances communales :**

Afin de pallier au retard du versement de subventions, M. le Maire propose d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€ auprès du Crédit agricole sur une durée de 12 mois, au taux de marge de 0.95€. La commission d'engagement est de 200€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000€ auprès du Crédit Agricole Centre France.**

**III : Eclairage public Rue des Commerces :**

M. le Maire souhaite effectuer une demande de travaux pour la Rue des Commerces, consistant à déposer un candélabre ainsi qu'une lampe façade. Le montant du fonds de concours à verser par la Commune serait de 871.67 €, soit 50% du montant de l'opération.

**COMMUNE DE LADINHAC**

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Octobre 2020**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve la demande de travaux dans la Rue des Commerces, et accepte le versement d'un fonds de concours de 871.67 €.**

#### **IV : Urbanisme, taxe d'aménagement :**

Suite à l'approbation du PLUI, une taxe d'aménagement de 1% est applicable de plein droit sur les travaux d'urbanisme réalisés sur la commune (raccordement aux réseaux d'eau, d'électricité, etc).

Outre les exonérations de droit précisées par la loi, le Conseil Municipal est susceptible d'établir une liste de locaux exonérés de cette taxe. Ainsi, le Conseil propose les exonérations complémentaires suivantes :

2° Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation ;

5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques

6° Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme ne bénéficiant pas de l'exonération totale (locaux d'habitation et d'hébergement taxés au taux de TVA réduit et financés par un prêt aidé de l'Etat tel que PLUS, PLS, PSLA en dehors de ceux financés avec un PLAI, déjà exonérés de plein droit)

8° Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la liste complémentaire des exonérations à la taxe d'aménagement et conserve le taux de 1 % prévu par les textes.**

#### **V : Equipements :**

- M. le Maire expose au Conseil un devis d'un montant de 3 282 € HT proposé par la Marbrerie LAFON, concernant l'achat d'un colombarium 6 cases, celui présent au sein de notre cimetière étant occupé ou réservé aux 2/3.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis d'un montant de 3 282 € HT proposé par la Marbrerie LAFON, pour l'achat d'un colombarium 6 cases.**

*Marie-Ange SOUQUIERES sort de la salle.*

- M. le Maire expose au Conseil un devis d'un montant de 673.99€ HT proposé par la SAS INTERACTIVE PAPETERIE, concernant l'achat d'un nouveau bureau pour le secrétariat de mairie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis d'un montant de 673.99€ HT proposé par la SAS INTERACTIVE PAPETERIE, pour l'achat d'un nouveau bureau pour le secrétariat de mairie.**

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Octobre 2020

*Marie-Ange SOUQUIERES réintègre la salle.*

- M. le Maire expose au Conseil un devis d'un montant de 63 € HT proposé par la Société LACROIX CITY, concernant l'achat de deux panonceaux « Sauf engins agricoles » (pour compléter la signalisation déjà existante sur la route Trémouille-Cances).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis d'un montant de 63 € HT proposé par la Société LACROIX CITY, pour l'achat de deux panonceaux » sauf engins agricoles ».**

- M. le Maire expose au Conseil un devis d'un montant de 1 699,20 € HT proposé par la Société LACROIX CITY, concernant l'achat de quatre miroirs de sécurité routière (dont un à poser au lieu-dit Lagat, suite à la demande d'une riveraine).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis d'un montant de 1 699,20€ HT proposé par la Société LACROIX CITY, pour l'achat de quatre miroirs de sécurité routière.**

- M. le Maire expose au Conseil un devis d'un montant de 330 € HT proposé par Bernard Bonnet, concernant la confection d'un hygiaphone, écran de protection pour le bureau du secrétariat de mairie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis d'un montant de 330 € HT proposé par l'EI BONNET, pour la confection d'un hygiaphone.**

L'ensemble de ces investissements entraînent des décisions modificatives sur le budget communal :

✓ Mobilier compte 2184	+1208.00€
✓ Matériel compte 2188	+6758.00€
✓ Compte 231/14	-7960.00€
✓ Compte 022	-952.00€
✓ Compte 673	+952.00€

**Décisions modificatives sur le budget AEP suite à des dépenses non prévues :**

✓ Compte 6410	-4000.00€
✓ Compte 6061	+4000.00€
✓ Compte 2315/15	-1468.00€
✓ Compte 2315/14	+1468.00€

**COMMUNE DE LADINHAC**

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Octobre 2020**

➤ M. le Maire expose au Conseil un devis d'un montant de 627.80€ HT proposé par la Sarl LONGUECAMP, concernant des travaux électriques dans les locaux de l'Agence postale afin d'y installer deux postes de travail.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le devis d'un montant de 627.80 € HT proposé par la Sarl LONGUECAMP, pour les travaux électriques dans les locaux de l'Agence Postale.**

## **VII. Solidarité nationale :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires des Alpes Maritimes pour les sinistrés suite à la tempête « Alex ». M. le Maire propose de verser 0,50 € par habitant municipal, soit  $0.50 \times 458 = 229$  € arrondis à 230 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention à hauteur de 230.00€ à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes.**

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### ➤ **Travaux eaux pluviales :**

*Roland MAFFRE sort de la salle.*

Des travaux sur le réseau d'eaux pluviales sur le Chemin du Garriguet sont nécessaires, notamment la pose d'un regard. Le montant des travaux s'élève à 1040.00€ HT et seront réalisés par l'Entreprise Laurent MAFFRE.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide le montant des travaux sur le Chemin du Garriguet pour un montant de 1 040 € HT.**

*Roland MAFFRE réintègre la salle.*

La validation du montant de ces travaux entraîne une décision modificative sur le budget communal :

- |                  |           |
|------------------|-----------|
| ✓ Compte 2315/12 | +1248.00€ |
| ✓ Compte 2315/15 | -1248.00€ |

### ➤ **Dispositif de participation citoyenne :**

Guillaume BOUROU MEAU, correspondant défense, précise qu'il s'agit d'un dispositif fondé sur la solidarité de voisinage qui vise à développer un comportement de nature à mettre en échec la délinquance. Il consiste à proposer à des citoyens volontaires sur la commune, de devenir des contacts privilégiés (des référents), de la Gendarmerie.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Octobre 2020

Les citoyens référents relaient notamment les conseils et messages de prévention de la gendarmerie auprès des autres habitants.

Ils alertent la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient témoins.

Le protocole est encadré par la Gendarmerie qui veille à ce que l'engagement des citoyens ne conduise pas à l'acquisition de prérogatives qui relèvent des seules forces de l'ordre !

Le dispositif « participation citoyenne » vient conforter les moyens de sécurité publique déjà mis en œuvre.

**Le Conseil Municipal accepte, sur notre commune, la tenue de réunions d'information et de sensibilisation des habitants sur ce dispositif** afin de valider ensuite la signature d'une convention précisant les modalités d'organisation de la participation citoyenne sur notre commune.

➤ M. le Maire propose de classer les parcelles AK122 et AK270 (constitutives de places de stationnement) du domaine privé communal dans le domaine public routier communal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le classement des parcelles AK122 et AK270 du domaine privé communal dans le domaine public routier communal.**

➤ M. le Maire informe le Conseil que des travaux supplémentaires vont être effectués sur le parking de la boulangerie et dans la rue des Commerces, à savoir la pose de regards, l'élargissement de la place et la pose des trottoirs. Le montant de ces travaux supplémentaires effectués par l'entreprise EUROVIA s'élève à 5 433 € HT.

➤ Suite à un quiproquo, l'inspection télévisuelle des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales n'avait pas été effectuée dans sa totalité. M. le Maire propose donc de renouveler l'inspection par l'entreprise POTEL, pour un montant de 267.00 € HT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les deux devis complémentaires présentés.**

➤ M. le Maire expose au Conseil un devis proposé par l'Entreprise QUIERS, d'un montant de 1107 € HT concernant une masse pour le tracteur de la commune. Au vu de l'utilisation minimale de cette masse, **le Conseil ne juge pas nécessaire d'effectuer cet achat** et propose de ne pas donner suite au devis transmis par l'entreprise QUIERS.

➤ Une proposition est formulée en vue de poser un périmètre de sécurité autour du presbytère. En effet, en raison de la vétusté du bâtiment, des tuiles sont susceptibles de chuter suites aux intempéries. Monsieur le Maire rappelle que la démolition de la grange attenante au presbytère participait de cet objectif de sécurisation des abords de l'église et du presbytère.

➤ Il est rappelé que les entreprises souhaitant bénéficier de panneaux indicatifs doivent en faire la demande par écrit à l'adresse de la mairie. **Le principe retenu est que seuls les locaux recevant du public sont susceptibles d'être signalés par des panneaux d'indication routière.**

➤ Le dernier bureau des Maires, le 26 octobre 2020, a été consacré à la **réforme de la collecte des déchets**. En voici les principaux axes :

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Octobre 2020

\* Les points de collecte vont être regroupés afin de renforcer l'automatisme apport des emballages recyclables en même temps que les ordures ménagères qui doivent être résiduelles. > il n'y aura plus de bacs roulants à l'échéance 2022.

\* L'objectif premier sera de baisser le poids des ordures ménagères et de faciliter les gestes de tri > passage à une redevance à tarification incitative dont le montant sera susceptible d'évoluer en fonction des pratiques de gestion des déchets de chaque redevable.

Devant l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23h30.

**Suite à l'allocution présidentielle de la veille et l'augmentation de la circulation de la pandémie de COVID 19 y compris sur notre commune, l'ensemble du Conseil Municipal rappelle aux habitants l'importance de respecter le reconfinement mis en place *a minima* jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2020, les gestes barrières et le port du masque en lieux clos et dans les espaces publics où il a été rendu obligatoire !**

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 10 décembre 2020 à 20H30 à la salle des fêtes.

.

Ont signé Clément ROUET, Maire, et Marie-Ange SOUQUIERES, secrétaire de séance.

COMMUNE DE LADINHAC

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 Octobre 2020